

## Décret sur le remboursement de parties de la dette arriérée, lors de la séance du 31 mai 1791

Anne-Pierre, marquis de Montesquiou

---

### Citer ce document / Cite this document :

Montesquiou Anne-Pierre, marquis de. Décret sur le remboursement de parties de la dette arriérée, lors de la séance du 31 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 630-636;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_26\\_1\\_11125\\_t7\\_0630\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_11125_t7_0630_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 10/07/2019

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité d'emplacement, autorise le directoire du district de Châtellerault, département de la Vienne, à acquérir, aux frais des administrés, et dans les formes prescrites par les décrets de l'Assemblée nationale pour la vente des biens nationaux, la partie de la maison et la cour des minimes de Châtellerault, tracées sur le plan qui sera joint à la minute du présent décret, par les lettres Dd, AN, M, IJ, II, L et O, pour y placer le corps administratif du district.

« L'autorise également à faire procéder à l'adjudication au rabais des réparations et arrangements intérieurs nécessaires, sur le devis estimatif qui en a été dressé le 21 avril dernier, pour, le montant de ladite adjudication, être supporté par les administrés ;

« Excepte de la présente permission d'acquiescer tout le surplus de ladite maison, église, chapelle, cloître, jardins, prairies et autres dépendances, pour être, lesdits objets ci-dessus réservés, vendus dans les formes prescrites. »

(Ce décret est adopté.)

**M. de Montesquieu**, au nom du comité central de liquidation, présente un projet de décret portant remboursement de plusieurs parties de la dette arriérée du département de la maison du roi et de celui des finances.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité central de liquidation, qui a rendu compte des vérifications et rapports faits par le directeur général de la liquidation, décrète qu'en conformité de ses précédents décrets, sur la liquidation des dettes de l'Etat et sur les fonds destinés à l'acquit de ladite dette, il sera payé aux ci-après nommés, pour les causes qui vont être expliquées, les sommes qui seront pareillement déterminées, savoir :

#### I. — ARRIÈRE DE LA MAISON DU ROI DE L'ANNEE 1789.

*Palefreniers, garçons d'attelage et autres employés de la maison du roi.*

Savary.....	450 l.	» s.	» d.
Meunier.....	750	»	»
Belet.....	426	5	»
Police.....	343	15	»
Fecon.....	550	»	»
Savary.....	426	5	»
Tudart.....	426	5	»
Bourdon.....	426	5	»
Lassenet.....	343	15	»
Les François.....	343	15	»
Mareschaux.....	343	15	»
Tonnel.....	412	10	»
Vincent.....	962	10	»
Deschesnes.....	343	15	»
Matinot.....	426	5	»
Fontaine.....	426	5	»
Simon.....	426	5	»
Brunel.....	962	10	»
Le Blanc.....	343	15	»
Gauthier.....	343	15	»
Lescallier.....	343	15	»
Calorbe.....	343	15	»
Larcher.....	343	15	»
Sonnet.....	426	5	»
Lhuillier.....	426	5	»
Paul.....	426	5	»

Cambournac.....	343 l.	15 s.	» d.
Duchesne.....	343	15	»
Prieur.....	343	15	»
Batardy.....	343	15	»
Le Sage neveu.....	343	15	»
Le Sage oncle.....	343	15	»
Rozière.....	343	15	»
Meunier.....	343	15	»
Beaulieu.....	343	15	»
Person.....	343	15	»
Giroist jeune.....	412	10	»
Giroist aîné.....	412	10	»
Jardin.....	618	15	»
Jardin.....	285	»	»
P.-H. Jardin.....	481	5	»
Arson.....	708	15	»
Veuve Darmand.....	137	10	»
Laplaine l'aîné.....	343	15	»
Baille.....	343	15	»
Dernes.....	343	15	»
Adau.....	343	15	»
Gigaudet.....	350	»	»
Gigaudet père.....	343	15	»
Martin l'aîné.....	618	15	»
Blain.....	343	15	»
Didelet.....	675	»	»
Veuve de Rose.....	137	10	»
Gandon.....	112	10	»
Lépinay.....	75	»	»
Dernes père.....	75	»	»
Lajeunesse.....	112	10	»
Mezières.....	75	»	»
Dernes père.....	343	15	»
Mezières fils.....	343	15	»
Mezières père.....	343	15	»
Godard.....	343	15	»
Théodore.....	343	15	»
Gaudon.....	343	15	»
Veuve Breton dit Saint-Cyr.....	137	10	»
Veuve Lescallier.....	137	10	»
Fournier.....	343	15	»
Lépinay père.....	343	15	»
Patriarche.....	343	15	»
Henret.....	343	15	»
Butems.....	343	15	»
Deveau l'aîné.....	426	5	»
Marck.....	426	5	»
Dejean.....	426	5	»
Caquet.....	440	»	»
La Forest.....	750	»	»
Jeulen.....	550	»	»
Rabanc.....	550	»	»
Dubois.....	550	»	»
Mariotte.....	550	»	»
La Forest.....	550	»	»
Léger dit Marion.....	550	»	»
Duval.....	550	»	»
Mounier.....	550	»	»
Veuve Lévêque.....	112	10	»
Langlais.....	412	10	»
Lorcet l'aîné.....	750	»	»
Rivet.....	550	»	»
Veuve Cottereau.....	137	10	»
Forestier.....	550	»	»
Balet.....	600	»	»
Veuve Collet.....	150	»	»
Languedoc.....	550	»	»
Vattier.....	414	3	9
Le Blanc.....	375	»	»
Veuve Thoiras.....	381	5	»
Veuve Possieu.....	137	10	»
Courtois.....	436	10	»
Jamin.....	436	10	»

Le Blanc.....	436 l. 10 s. » d.
Leroux.....	436 10 »
Ferré.....	661 10 »
Richard.....	618 15 »
Cieters.....	962 10 »
Cieters.....	550 » »
Ancelin.....	962 10 »
Blanchard.....	618 15 »
Sollior Prempin.....	750 » »
Larcher.....	426 5 »
Perrier.....	426 5 »
Gillot.....	550 » »
Marion.....	550 » »
Veuve Gillot.....	112 10 »
Savary.....	550 » »
Veuve Languedoc.....	225 » »
De Brie.....	426 5 »
Sauve.....	440 » »
Beaufils.....	550 » »
Simon.....	750 » »
Brunel.....	750 » »
Affolder.....	343 15 »
Canuset.....	412 10 »
Veuve Lefort.....	137 10 »
Deveaux.....	426 5 »
Legrand.....	343 15 »
Mezières fils.....	593 15 »
Saint-Louis.....	343 15 »
Charles.....	343 15 »
Simoneau.....	75 » »
Simon au.....	343 15 »
Reignard.....	950 » »
Huart.....	426 5 »
Paulmier.....	440 » »
Baudin.....	440 » »
Morin.....	440 » »
Delage.....	426 5 »
Darel.....	426 5 »
Lacour.....	768 15 »
Veuve Meunier.....	225 » »
Regnault.....	343 15 »
Montfort.....	343 15 »
Grilliers.....	343 15 »
Villiers.....	343 15 »
Lépinay fils.....	343 15 »
Foyen des Caffin.....	440 » »
Clouet.....	426 5 »
Bellanger.....	675 » »
Gillot l'aîné.....	550 » »
Maillet.....	426 5 »
Molin.....	426 5 »
Maillard.....	426 5 »
151 parties prenantes.	
Total.....	64,938 l. 13 s. 9 d.

*Différents employés de la maison de la reine, pour les années 1787, 1788 et 1789.*

Brochant, marchand de draps.....	143,721 l. 6 s. 10 d.
Augeard, secrétaire des commandements de la reine, toutes déductions faites, la somme de.....	7,044 8 8
Tampé, marchand de galons.....	223,610 6 6
L'abbé Heuré, clerc de chapelle, toutes déductions faites.....	390 » »
Comynel, gentilhom-	

me servant, toutes déductions faites.....	1,773 l. 6 s. » d.
Moutard, libraire...	4,240 12 »
Chertemps, marchand de vin.....	94,517 6 2
Gerdret, marchand de toiles.....	70,556 16 8
Nau et Germain, marchands de soie....	26,733 6 8
Femme Bauvet, femme de chambre de la reine, toutes déductions faites.....	3,646 7 »
Pauly, secrétaire ordinaire du conseil de la reine, toutes déductions faites.....	6,930 » »
Courtois, sommier de fruiterie, toutes déductions faites.....	897 14 »
Pascal F..., accordeur de c'acevin...	4,000 4 »
Basin, garçon de la chambre de la reine, toutes déductions faites	7,153 10 »
L'abbé Poulain, toutes déductions faites..	605 12 »
Femme Gougenot, femme de chambre de la reine, toutes déductions faites.....	8,861 8 »
Petit de Vievigne, écuyer de main ordinaire de la reine, toutes déductions faites.	7,782 » »
Robillard, toutes déductions faites.....	442 » »
Le Doulx de Glarigny, valet de chambre, toutes déductions faites.....	6,167 5 »
Hachette, porteur de la bouche.....	3,000 » »
Brehaut, sommier d'échançonnerie.....	2,000 » »
Fauvel, hâteur de cuisine, toutes déductions faites.....	634 16 »
Loir, valet de chambre, toutes déductions faites.....	2,312 17 »
Fauvel, potager de cuisine commune, toutes déductions faites..	634 16 »
Bazin, toutes déductions faites.....	15,018 12 »
Larsonneur, ancien coiffeur de la reine...	200 » »
Champion, huissier ordinaire, toutes déductions faites.....	8,952 » »
Lépine, sellier carrossier.....	134,226 12 »
Laverne, successeur du chevalier d'honneur, toutes déductions faites.....	750 » »
Huart, aide d'échançonnerie commune, toutes déductions faites.....	1,128 6 »
Galand, valet de chambre, toutes déductions faites.....	4,182 » »

Femme Padelin, fille de cabinet.....	2,321	1.	5 s.	» d.
Malherbe, avocat général du conseil, toutes déductions faites.....	3,645	»	»	»
Le même, pour son épouse, femme de chambre.....	7,961	8	»	»
Femme Sarjaves, femme de chambre, toutes déductions faites.....	9,966	8	»	»
Bouquillard, pourvoyeur des écuries....	100,538	9	8	»
Bonnefoy du Plan, valet de chambre tapissier.....	28,940	16	8	»
Thorozet, Randon, marchand linge.....	51,582	1	9	»
Bonnefoy, lavandier du linge du corps, toutes déductions faites..	9,272	17	»	»
Le même, comme garde-meuble, toutes déductions faites.....	7,909	14	»	»
Le même, comme valet de chambre tapissier, toutes déductions faites.....	7,231	16	»	»
Le même, comme concierge du château de Trianon.....	10,500	»	»	»
Fortin, concierge du commun à Versailles..	3,285	»	»	»
Femme Campan, femme de chambre de la reine, toutes déductions faites.....	5,907	12	»	»
Femme Augué, femme de chambre, toutes déductions faites.....	8,861	8	»	»
Femme Terrasse, femme de chambre, toutes déductions faites.....	8,861	8	»	»
Femme Arcambal, femme de chambre, toutes déductions faites.....	1,753	16	»	»
Leblanc, concierge du petit commun.....	3,285	»	»	»
Maillet-Dunozau, comme cessionnaire du sieur Vivier, doreur sur métaux.....	44,210	5	»	»
De Saint-Jean, valet de chambre, toutes déductions faites.....	2,306	17	»	»
Coissolle, officier de la fruiterie, toutes déductions faites.....	35,093	15	7	»
De Georges, toutes déductions faites.....	4,714	7	»	»
Bourguignon dit Lacroix, premier garçon de la bouche de la reine, toutes déductions faites.....	327	»	»	»
La Croix, pâtissier..	8,000	»	»	»
Baillon, premier valet de chambre, toutes déductions faites.....	4,532	5	»	»
Dumoustier, huissier de la chambre, toutes déductions faites.....	2,174	18	»	»

Thoret, aide de la fruiterie, toutes déductions faites.....	571	l.	9 s.	» d.
Reignier, prévôt de danse.....	4,200	»	»	»
Favourin, pâtissier, toutes déductions faites.....	7,000	»	»	»
Famin, toutes déductions faites.....	2,039	2	»	»
Bonnefoy, garde-meuble de la reine, toutes déductions faites.....	136,724	»	»	»
61 parties prenantes.				
Total .....	1,310,883	l.	17 s.	3 d.

## II. — JURANDES ET MAITRISES.

*Indemnités et remboursements dus aux aspirants aux maîtrises.*

Pierre - Constantin Gaultier.....	838	l.	9 s.	3 d.
Georges-André Pajarniche.....	471	19	»	»
François Danjoux...	292	5	»	»
Sébastien Raimond .	292	5	»	»
Pierre-Henri Genty..	293	6	»	»
Jacques Véronique..	295	2	9	»
Jean le Bailly .....	296	13	4	»
Jean la Barthe.....	199	3	1	»
Schindeler .....	219	2	5	»
C-riague Hans.....	339	14	11	»
Jean-François Gervais	446	5	5	»
Claude Duguet.....	199	»	»	»
Félix Ve hier.....	493	14	3	»
Ignace la Houdé....	287	5	»	»
Jean-Antoine de Lyon	395	3	8	»
Charles Houdan ....	322	14	8	»
16 parties prenantes				
Total .....	5,681	l.	19 s.	5 d.

## III. — ARRIÈRE DU DÉPARTEMENT DES FINANCES.

*Achat pour le compte du roi.*

La dame Duplessis de Gravelle, pour une maison achetée par le roi, pour l'agrandissement des halles, la somme de...	32,000	l.	» s.	» d.
Avec les intérêts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 1791, jusqu'à l'époque fixée par le décret du 6 mars.				

## PONTS ET CHAUSSÉES.

*Généralité de Paris.*

Faure Laperouse, entrepreneur des ponts et chaussées, la somme de.....	37,570	3	4	»
--	--------	---	---	---

*Généralité de l'Île-de-France.*

François Prévost, entrepreneur des ponts et chaussées, la somme de	6,826	7	3	»
--	-------	---	---	---

Edme Raymond, entrepreneur, la somme de.....	2,346 l.	» s.	5 d.
Bézier du Boulay, entrepreneur, la somme de.....	5,778	3	6
Léonard Le Grand, entrepreneur, la somme de.....	3,720	16	11
Charles Druart, entrepreneur, la somme de.....	125	»	»
Laurent Marchand, entrepreneur, la somme de.....	2,606	6	1
François Prévost, entrepreneur, la somme de.....	262	19	8
Bézier du Boulay, entrepreneur, la somme de.....	10,674	1	1
Houillier, entrepreneur, la somme de....	421	13	4
Renoult, entrepreneur, la somme de....	1,312	11	10
François Prévost, entrepreneur, la somme de.....	10,000	6	7
Léonard Le Grand, entrepreneur, la somme de.....	6,760	14	8
Bézier du Boulay, entrepreneur, la somme de.....	491	7	2
Pierre Daubresse, entrepreneur, la somme de.....	2,432	19	3
Jean Millet, entrepreneur, la somme de....	87	6	11
Faure Lapérouse, entrepreneur, la somme de.....	496	16	2
Le même, la somme de.....	3,325	2	»
Laurent Marchand, entrepreneur, la somme de.....	1,596	4	2
Faure Lapérouse, entrepreneur, la somme de.....	599	5	5
Le même, la somme de.....	479	1	8
Laurent Marchand, entrepreneur, la somme de.....	469	7	11
François Legros et Pierre Julien, entrepreneurs, la somme de..	2,524	»	»
Jacques Méry, entrepreneur, la somme de.	384	16	»
Bernard Duplan, entrepreneur, la somme de.....	96	3	9
Jean Millet, entrepreneur, la somme de....	1,947	10	3
Faure Lapérouse, entrepreneur, la somme de.....	510	18	3
Louis Destrost, entrepreneur, la somme de.....	309	12	»
Jean Millet, entrepreneur, la somme de....	1,703	19	6
Bernard Duplan, en-			

trepreneur, la somme de.....	1,712 l.	5 s.	8 d.
Clément Fromentin, entrepreneur, la somme de.....	9,364	9	8
<i>Généralité de Bordeaux.</i>			
Guillaume Roux Girouard et compagnie, la somme de.....	354,700	7	4
Larade et Bideguain, entrepreneurs, la somme de.....	10,515	»	2
<i>Généralité de Châlons.</i>			
Michel Augustin Menil, entrepreneur, la somme de.....	8,000	»	»
<i>Généralité de Rouen.</i>			
Jean Le Tellier, entrepreneur, la somme de.	3,730	»	»
Thomas Lasseaux, entrepreneur, la somme de.....	3,096	»	»
Etienne Le Blond, entrepreneur, la somme de.....	6,400	2	1
Pierre-Nicolas Le Tellier, entrepreneur, la somme de.....	240	»	»
Jean Le Tellier, entrepreneur, la somme de.....	9,402	1	6
Firmin Sé échal, entrepreneur, la somme de.....	1,334	6	5
Guillaume Frémont, entrepreneur, la somme de.....	660	»	»
Louis Pimbert, entrepreneur, la somme de.	285	5	»
Jean Le Tellier, entrepreneur, la somme de.....	3,620	»	»
Etienne Le Blond, entrepreneur, la somme de.....	3,495	7	11
Jean-Baptiste Lefèbvre entrepreneur, la somme de.....	200	»	»
Le même, la somme de.....	1,100	»	»
François Deleau, entrepreneur, la somme de.....	2,817	2	5
Le même, la somme de.....	522	8	»
Etienne Le Blond, entrepreneur, la somme de.....	4,753	2	1
Pierre-Nicolas Le Tellier, entrepreneur, la somme de.....	1,239	9	4
Joseph Legrand, entrepreneur, la somme de.....	1,291	9	2
Louis Glanard, entrepreneur, la somme de.	1,263	»	»

Pierre Lamy, entrepreneur, la somme de	196	l.	6	s.	8	d.
Louis Glanard, entrepreneur, la somme de	76	»	»	»	»	»
Firmin Sénéchal, entrepreneur, la somme de	8,910	13	2	»	»	»
<i>Généralité de Caen.</i>						
Lafontaine Huet, entrepreneur, la somme de	251	19	9	»	»	»
Jean-Baptiste Martin, entrepreneur, la somme de	11,901	11	1	»	»	»
Mathieu Boullée, entrepreneur, la somme de	2,383	13	1	»	»	»
Louis Gaugain, entrepreneur, la somme de	352	13	6	»	»	»
Etienne Baché, entrepreneur, la somme de	10,442	15	5	»	»	»
Jacques-Martin Maurice, entrepreneur, la somme de	4,046	12	8	»	»	»
Le même, la somme de	5,619	8	6	»	»	»
Le même, la somme de	680	18	»	»	»	»
<i>Généralité d'Alençon.</i>						
Jean Than, entrepreneur, la somme de....	230	»	»	»	»	»
<i>Généralité de Montpellier.</i>						
Pascal Estève, entrepreneur, la somme de	24,508	17	9	»	»	»
Journet et C <sup>ie</sup> , entrepreneurs, la somme de	10,689	6	11	»	»	»
<i>Généralité de Besançon.</i>						
Jean-Claude Choignard, entrepreneur, la somme de	15,260	4	6	»	»	»
<i>Généralité de Grenoble.</i>						
Jean Lemoine, entrepreneur, la somme de	7,725	13	10	»	»	»
Joseph Charière, entrepreneur, la somme de	43	19	10	»	»	»
<i>Généralité de Nancy.</i>						
Louis Breg, entrepreneur, la somme de....	8,476	1	11	»	»	»

<i>Généralité de Caen.</i>			
Guillaume Blouet, entrepreneur, la somme de	2,821	l.	6 s. 1 d.
<i>Généralité de Soissons.</i>			
Louis Duroché, entrepreneur, la somme de	14,078	7	9
74 parties prenantes.			
Total	704,329	l.	1 s. » d.

TRAITEMENTS ET APPOINTEMENTS A DIFFÉRENTS EMPLOYÉS.

*Entrepreneurs et fournisseurs.*

Les sieurs Mariton et Couturier, conducteurs des chaînes des galériens, pour les années 1788 et 1789, la somme de	5,934	l.	18 s.	» d.
Mesnard de Chouzy, commissaire général de la maison du roi, pour traitement pendant l'année 1789, ci	6,250	»	»	»
De Bar, secrétaire du bureau général des dépenses de la maison du roi, pour appointements pendant l'année 1789, la somme de	2,666	13	4	»
Happe, architecte de la ville, pour les travaux faits dans l'arsenal de Paris, la somme de	5,760	»	»	»
Regnard et Meignen, pour fourniture de charbons à la ville de Paris, en 1789, la somme de	28,571	8	6	»
Poilleux, pour les intérêts à 5 0/0, du prix d'une échoppe acquise par le roi, la somme de	600	»	»	»
Charles, professeur d'hydrodynamique, pour son traitement de l'année 1789, la somme de	1,400	»	»	»
Duverdier, secrétaire de la garde de Paris, pour gratification pendant les mois de juillet, août et septembre 1789, la somme de	150	»	»	»
8 parties prenantes.				
Total	51,332	l.	19 s.	10 d.

IV. — REMBOURSEMENT DE CHARGES ET OFFICES.

*Brevets de retenue.*

Jacques-Léonard-Joseph Dupont, la somme de 70,000 livres, pour indemnité de brevets de rete-

nue à lui accordés sur la charge de commissaire des guerres dont il était pourvu, ci..... 70,000 l. » s. » d.

Avec les intérêts, à compter du 8 mars 1791.

Joseph-François Chevreau de Vaudouleurs, la somme de 120,000 livres pour indemnité du brevet de retenue à lui accordé sur la charge de commissaire des guerres dont il était pourvu, ci..... 120,000 » »

Avec les intérêts, à compter du 28 mars 1791.

D'Ecquevilly, la somme de 25,000 livres pour indemnité du brevet de retenue à lui accordé sur la charge de lieutenant général de la province de Champagne, ci..... 25,000 » »

Avec les intérêts, à compter du 3 février dernier.

Joachim Montagu, la somme de 80,000 livres pour indemnité du brevet de retenue à lui accordé sur la charge de lieutenant général de Basse-Auvergne, ci... 80,000 » »

à la charge, par ledit Montagu, dans la quittance qu'il donnera de ladite somme de 80,000 livres, d'acquitter et de décharger en même temps l'état de toutes répétitions relatives à la finance, si aucune a existé, de ladite charge, énoncée au traité original fait par le sieur Bautru de Nogent.

Avec les intérêts, à compter du 18 mars dernier.

Marc-René de Montalambert, la somme de 100,000 livres pour indemnité du brevet de retenue à lui accordé sur la charge de sous-lieutenant des chevau-légers, ci..... 100,000 » »

Avec les intérêts, à compter du 17 janvier 1791.

#### Charges.

De La Haye, la somme de 581,723 livres pour remboursement de la charge de receveur des finances de la généralité d'Alençon, dont il était pourvu, ci..... 581,723 » »

sieur de La Haye, de justifier du paiement de la somme de 377,370 l. 15 s. qu'il doit au Trésor public, et de rapporter son compte de ce qu'il a dû recevoir de contribution patriotique, reçu, arrêté et déclaré quitte par l'administrateur de la caisse de l'extraordinaire.

Jacques-Bernard Le Carpentier, la somme de 109,392 l. 16 s. pour le remboursement de l'office de receveur des finances de Valogne, dont il était pourvu, ci

109,392 l. 16 s. » d.

Avec les intérêts de la somme de 105,000 livres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Jean - Annibal Berthier de Pontrené, la somme de 118,696 l. 2 s. pour remboursement de l'office de receveur particulier de l'élection de Caen, dont il était pourvu, ci..... 118,696 2 »

Avec les intérêts de la somme de 114,000 livres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Lentaigne de Logivière, la somme de 63,674 l. 6 s. pour remboursement de l'office de receveur particulier de Morlaix, dont il était pourvu, avec les intérêts de 61,000 livres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier dernier, ci. 63,674 6 »

Benigne-Marie Barroy, la somme de 228,232 l. 19 s. pour remboursement de la charge d'ancien payeur des rentes, dont il était pourvu, avec les intérêts, à compter du 17 mai 1791, ci..... 228,232 19 »

10 parties prenantes.

Total..... 1,496,719 l. 3 s. » d.

#### V. — CRÉANCES SUR LE CI-DEVANT CLERGÉ.

Demoiselle Jacquemine de Partout, la somme de 1,150 livres, avec les intérêts, à compter du 11 janvier 1791, ci.... 1,150 l. » s. » d.

Joseph-Barthélemy Syévès, la somme de 4,000 livres, remboursable en 1793, aux termes du contrat du 13 mars 1783 et de l'échéance y portée, avec les arrérages de

la rente dudit capital, sauf la retenue des impositions, n'y ayant pas d'autorisation contraire dans les lettres patentes du 3 avril 1782, sur le pied de la constitution, jusqu'au jour du remboursement, après que vérification aura été faite par les directoires du district et du département du Var, de ce qui peut être dû de l'arrérage de ladite rente, ci

4,000 l. » s. » d.

2 parties prenantes.

Total.....

5,150 » »

Total général et recapitulation, la somme de trois millions six cent trente-neuf mille trente-cinq livres quatorzesous trois deniers, ci.....

3,639,035 l. 14 s. 3 d.

(Ce décret est adopté.)

**M. de Montesquiou**, au nom du comité central de liquidation, rend compte de la réclamation du sieur de Bellonde, commissaire des guerres à Belfort, et des difficultés relatives à la liquidation de son office, dont il a perdu le brevet. Il propose d'autoriser ledit sieur de Bellonde à suppléer la présentation de ce brevet par des certificats, en forme authentique, tirés des bureaux de la guerre.

Il présente, en conséquence, le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité central de liquidation, qui lui a rendu compte du rapport fait par le commissaire du roi, directeur général de la liquidation, sur la réclamation de Jean-Henri de Bellonde, et les difficultés relatives à la liquidation de son office, attendu que l'original de son brevet de retenue de la charge de commissaire des guerres se trouve adiré par l'effet d'un vol qui a été fait dans sa maison, décide que ledit de Bellonde rapportera des certificats, en forme authentique, des bureaux de la guerre, pour justifier du nom de la personne à laquelle il a succédé dans la place de commissaire des guerres, à moins qu'il n'ait été pourvu sur un édit de création de l'époque de ses provisions, du fait qu'aucune personne n'a été ni agréée ni pourvue à l'effet de lui succéder; d'après lesquelles justifications et six mois après la date de la sanction du présent décret, il sera remboursé de la somme de 10 000 livres pour le montant de son brevet de retenue, en rapportant par lui, à ladite époque, un certificat de non opposition délivré par le conservateur des hypothèques, et un acte reçu par le juge du district de son domicile, portant qu'il a juré et affirmé avoir adiré son brevet, et ne l'avoir affecté à aucun créancier dont les droits subsistent; qu'il ne l'a déposé pour gage entre les mains de personne, et qu'en cas de fausse déclaration, il se soumet envers les créanciers qui auraient privilège ou hypothèque sur son brevet, à la peine du stellionat. »

**M. de Folleville**. Plusieurs titulaires d'offices ou de charges se trouvent dans la même position que M. de Bellonde; il faut donc rendre sur cet objet une loi générale. Je demande, en conséquence, que la réclamation de M. de Bellonde soit renvoyée aux comités de judicature et de liquidation.

*Un membre* : Une loi générale sur cet objet serait dangereuse et ouvrirait la porte à la fraude. Ceux qui, comme M. de Bellonde, seraient dans l'impossibilité de représenter leurs titres, pourront suivre la marche qu'il leur a tracée.

(L'Assemblée ferme la discussion et adopte sans modification le projet de décret du comité.)

**M. de Vismes**, au nom du comité des domaines. Messieurs, il s'est élevé quelques doutes sur le véritable sens de l'article 31 du titre III du décret du 18 de ce mois sur l'organisation de la régie des domaines et des droits d'enregistrement. On paraît vouloir en induire que la disposition de cet article est applicable à la première nomination des régisseurs.

Votre comité me charge, en conséquence, de vous proposer le projet de décret interprétatif suivant :

« L'Assemblée nationale déclare que la disposition de l'article 31 du titre III du décret du 18 de ce mois, sur l'organisation de la régie des domaines et droits d'enregistrement, n'est pas applicable à la première nomination des régisseurs, mais seulement aux nominations postérieures au premier établissement. »

(Ce décret est adopté.)

*Un membre* représente qu'il est inutile de faire un décret particulier sur un objet si peu important et qu'une simple déclaration mentionnée au procès-verbal doit être suffisante.

*Un membre* observe que le décret sur l'organisation de la régie des domaines et droits d'enregistrement n'est pas encore sanctionné et qu'on peut y joindre le décret qui vient d'être rendu en forme d'article additionnel.

(L'Assemblée, consultée, ordonne que le décret ci-dessus sera joint sous forme d'article additionnel à celui du 18 de ce mois sur la régie des domaines et droits d'enregistrement.)

**M. Gombert**. Je demande, Messieurs, que le décret que vous avez rendu relativement aux émigrants, qui reçoivent des pensions très considérables, soit exécuté, parce que ce n'est qu'avec de la fermeté et de la vigueur que l'on pourra ramener tous les particuliers à l'ordre. Les fonctionnaires publics, qui errent loin de la France, emploient l'argent qu'ils reçoivent d'elle à lui susciter des ennemis, à lever des armées contre elle; voilà l'usage qu'ils font de ce numéraire qu'ils nous enlèvent et dont la perte seule est pour nous un fléau.

Il faut que M. Camus, qui est à la tête du comité des pensions, fasse des diligences pour que ce décret soit exécuté avec la plus grande exactitude (*Vifs applaudissements dans les tribunes*); je demande que l'état des fonctionnaires publics qui ont quitté le royaume soit présenté sans retard à l'Assemblée.

**M. Perdrix**. Je demande qu'on propose incessamment à l'Assemblée une mesure pour renouveler les états-majors de l'armée.